



Groupe de discussion

Pacte pour un Enseignement d'excellence

« Remédiation en classe et hors classe »

**Rapport du groupe de discussion mené auprès d'enseignants de la 5^e
primaire à la 2^e secondaire
Liège, les 19 et 26 octobre 2017**

Françoise Crépin – Stéphanie Géron (aSPe – ULIÈGE)

Vanessa Angrilli – Anissa El Guenouni - Xavier Rosy (ISPG)

Catherine Van Nieuwenhoven (UCL/ISPG)

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
AVANT PROPOS.....	3
1. LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	3
1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU « GROUPE DE DISCUSSION »	3
1.2. OBJECTIF DU GROUPE DE DISCUSSION MENÉ AVEC DES ENSEIGNANTS.....	3
1.3. THÈMES ABORDÉS ET GUIDE D'ENTRETIEN	4
1.3.1. <i>Thèmes abordés</i>	4
1.3.2. <i>Guide de discussion</i>	4
1.4. DÉROULEMENT DES SÉANCES	5
1.5. TRAITEMENT DES DONNÉES.....	6
1.6. COMPOSITION DU GROUPE DE DISCUSSION	6
2. L'ANALYSE (SYNTHÈSE) DES DISCOURS.....	6
2.1. FONDEMENT DE LA THÉMATIQUE SELON LES PARTICIPANTS	6
2.2. BONNES PRATIQUES MISES EN ŒUVRE	8
2.2.1. <i>Un poste de « remédiateur »</i>	8
2.2.2. <i>Des heures « libérées »</i>	9
2.2.3. <i>Remédiation et aménagements des horaires</i>	9
2.2.4. <i>Et le tutorat ?</i>	10
2.2.5. <i>Une meilleure exploitation des outils numériques</i>	10
2.2.6. <i>Le soutien aux devoirs et aux leçons comme remédiation préventive</i>	11
2.2.7. <i>Le dossier de suivi de l'élève</i>	11
2.3. FREINS RELEVÉS.....	11
2.4. CONDITIONS DE BON FONCTIONNEMENT DES PRATIQUES IDENTIFIÉES	12
3. SYNTHÈSE.....	13

Avant propos

Le présent rapport relate le contenu des discussions menées lors de deux soirées qui ont réuni des enseignants autour de la problématique de la remédiation en classe et hors classe. Après une brève description de la méthodologie, des objectifs et du déroulement des deux séances de discussion, la section « Analyses des discours » présente successivement les représentations et avis des participants sur la remédiation en général, les pratiques mises en œuvre dans le primaire et dans le secondaire en matière de remédiation, les obstacles rencontrés et les conditions à réunir pour lever ces obstacles et garantir une meilleure efficacité des dispositifs de remédiation.

1. La méthodologie mise en œuvre

1.1. Principes généraux du « groupe de discussion »

La méthode par « groupe de discussion » permet de récolter des données auprès de plusieurs acteurs simultanément, ayant le même statut, en garantissant la symétrie des relations (Doise & Mugny, 1997).

Concrètement, la technique consiste à recruter, en fonction de l'objet de l'étude, entre quinze et vingt personnes volontaires, et à susciter une discussion ouverte répondant à une logique de créativité. Cette discussion se structure autour d'un guide d'entretien (voir ci-après) définissant les différents thèmes à l'étude. Une analyse de la discussion, sous forme de synthèse, permet de relever les idées principales des participants. Cette méthode de travail se base en outre sur le principe de confidentialité, les participants ont donc la garantie de l'anonymat.

1.2. Objectif du groupe de discussion mené avec des enseignants

Cette méthode par « groupe de discussion » a été appliquée auprès d'un groupe d'enseignants exerçant leurs fonctions dans des classes de 5^e et 6^e années primaires et 1^{re} et 2^e secondaires, qui a été rencontré à deux reprises, avec comme objectif général de nourrir les réflexions en cours sur « la remédiation en classe et hors classe », en recueillant les avis et témoignages d'acteurs.

Plus précisément, l'objectif a été de :

- **recueillir les « bonnes pratiques »**, les mesures, les initiatives ou les dispositifs jugés pertinents par les acteurs pour remédier aux difficultés rencontrées par les élèves et faire en sorte que tous puissent acquérir les compétences de base ;
- **repérer les conditions**, les implications et les scénarios d'opérationnalisation de ces différentes initiatives.

1.3. Thèmes abordés et guide d'entretien

1.3.1. Thèmes abordés

Dans le cadre de la lutte contre l'échec et le redoublement préconisée par le groupe central du Pacte, il s'agit pour les participants d'identifier les leviers qui peuvent être activés pour pouvoir apporter des réponses spécifiques aux difficultés des élèves et à l'hétérogénéité des classes et des profils d'apprentissage.

Les remédiations disciplinaires ont été au centre des discussions, mais la différenciation méthodologique et la prise en compte des différences de rythme des élèves ont également été abordées.

Une partie importante des discussions a concerné les différences de contextes d'enseignement : écoles accueillant un public plutôt favorisé *versus* majoritairement défavorisé ; enseignement primaire et enseignement secondaire où les possibilités d'organisation de la remédiation sont, de l'avis des participants, très différentes.

Les échanges ont également porté sur la nature même des difficultés des élèves et la discipline concernée. Par exemple, il est particulièrement difficile de remédier à des difficultés dans la maîtrise de la langue qui sont transversales et peuvent être liées à des lacunes dans les apprentissages de base du lire-écrire.

La question de la remédiation immédiate ou différée a été débattue ainsi que les avantages et inconvénients des deux formules.

Plusieurs dispositifs jugés intéressants ont été évoqués de même que leurs conditions d'optimisation.

1.3.2. Guide de discussion

Les discussions ont été structurées à l'aide d'un guide comprenant des questions principales et des questions de relance. Ce canevas figure ci-dessous.

- Qu'est-ce que la remédiation ?
 - *Que vise-t-on en pratiquant la remédiation ?*
 - *À qui s'adresse la remédiation ?*
 - *Quelle différence entre remédiation et différenciation ?*

- Quelles sont vos pratiques actuelles en matière de remédiation ?
 - *Comment les organisez-vous ?*
 - *En classe ? En dehors de la classe ?*
 - *En groupes de besoins, tutorat, co titulariat... ?*
 - *Au bénéfice de quels élèves ? (et de combien ?)*
 - *Sur base volontaire ou non ?*

- Comment identifier les difficultés des élèves ?
 - *Quelle place pour le diagnostic ?*
 - *De quels outils dispose-t-on ?*
 - *Le PIA peut-il être un outil pour mettre en place des*

- remédiations ?*
- *Est-il utilisé actuellement ?*
 - *Peut-on en renforcer l'efficacité ?*
- Remédiation au niveau cognitif ou prise en compte aussi des variables socioaffectives et motivationnelles ? - *Pourquoi ? Comment ?*
 - Faut-il respecter le rythme de l'élève ? - *Comment gérer les différences de rythme pendant l'enseignement-apprentissage ?*
 - Quel serait le dispositif de remédiation idéal ou plus favorable ? - *Quelles organisations ?*
- *Quels partenaires éventuels ?*
 - Quels sont alors les freins, les obstacles ? - *Quels seraient les moyens pour dépasser ces obstacles ? Pour améliorer la situation actuelle ?*
 - Dans l'optique de la généralisation d'un dispositif RCD, quelles conditions concrètes seraient requises pour le mettre en place en primaire ? - *Concrètement, dans l'horaire hebdomadaire des élèves, des enseignants, comment l'organise-t-on ?*
- *Qui fait quoi ? Comment ? Quand ? Où ?*
 - Et en secondaire ?

1.4. Déroulement des séances

La première séance a débuté par une brève information aux participants, une synthèse des constats dressés par l'avis n° 3 du groupe central du Pacte et de ce qu'il préconise en matière de remédiation. Puis le groupe a entamé les discussions sur la base de questions successives. Après chaque question ou groupe de questions, les participants disposaient de quelques minutes de réflexion individuelle pour prendre note de certaines idées clés s'ils le souhaitaient. Un tour de table a alors été proposé pendant lequel il était demandé aux participants de ne pas réagir et d'attendre que chacun se soit exprimé avant de faire part des éventuelles réactions. La suite des échanges a été menée de manière plus souple, mais le fait de démarrer par un tour de table a permis à chacun, y compris les plus timides, de s'exprimer.

Les représentations des participants en matière de remédiation et de différenciation, le caractère précoce de la remédiation, leurs pratiques et organisations actuelles, les obstacles qu'ils rencontrent au quotidien ont occupé la plus grande partie des échanges lors de la première séance et certaines questions prévues n'ont pu être débattues faute de temps. Ces quelques questions (efficacité de la remédiation immédiate *versus* différée, prise en compte des variables socioaffectives et motivationnelles, clarification des attentes de l'enseignant) ont été communiquées aux participants pour qu'ils les intègrent à leur réflexion en prévision de la seconde séance qui s'est elle focalisée davantage sur les conditions concrètes de mise en place et d'optimisation d'un dispositif RCD.

1.5. Traitement des données

Suite à ces deux séances, les *verbatim* ont été regroupés et analysés selon cinq axes : les représentations des participants concernant le thème, les bonnes pratiques mises en place au quotidien, les freins rencontrés et les leviers permettant de les dépasser, les conditions garantissant un bon fonctionnement des dispositifs identifiés et les propositions suggérées pour une situation optimale.

L'analyse, présentée sous forme de synthèse, met principalement l'accent sur les aspects communs et les éléments les plus récurrents des discours, sans pour autant négliger les éventuels points de divergence les plus importants. Elle est attentive à rester fidèle aux propos tenus par les participants dans leur globalité.

1.6. Composition du groupe de discussion

Afin de recueillir les représentations et avis sur la question de la remédiation en classe et hors classe, des invitations ont été envoyées à des enseignants de la 5^e année primaire à la 2^e secondaire de différents réseaux (officiels et libre). Seize personnes se sont inscrites à ce groupe de discussion.

Le groupe de discussion a finalement réuni dix participants : deux issus de l'enseignement primaire et huit de l'enseignement secondaire (dont deux responsables du 1er degré). Parmi les enseignants du primaire, une a été en charge de la remédiation dans les quatre implantations de sa commune. En secondaire, les participants enseignent les mathématiques, le français et les langues germaniques. Un de ses enseignants est par ailleurs responsable de la confection des horaires dans son établissement, ce qui en termes d'information relative à l'organisation des périodes de remédiation pouvait s'avérer intéressant.

2. L'analyse (synthèse) des discours

2.1. Fondement de la thématique selon les participants

Les participants ont été invités à exprimer leurs représentations de la remédiation et de la différenciation. Celles-ci sont globalement assez convergentes. La remédiation et la différenciation visent à faire acquérir par tous les élèves les compétences de base nécessaires. Quand une difficulté face à un apprentissage est identifiée chez un élève, il faut pouvoir y apporter une réponse, de préférence le plus rapidement possible et de façon personnalisée.

Les participants s'entendent à considérer que la différenciation est à mettre en place en classe, pendant l'enseignement-apprentissage. Elle consiste à adapter l'enseignement de façon à optimiser la maîtrise par tous des savoirs et compétences enseignés, par exemple en permettant aux élèves d'avancer à des rythmes différents, de réaliser des tâches ou activités différentes en fonction de certaines de leurs difficultés ou de leur profil d'apprentissage. Elle permet de s'attarder avec certains élèves sur des points de la matière qui posent problème

pendant que d'autres travaillent en renforcement ou en approfondissement et ne sont donc pas ralentis dans leur progression. Il s'agit donc d'un outil de gestion de l'hétérogénéité des classes et des profils d'apprentissage. La différenciation, telle qu'évoquée par les participants, a consisté presque exclusivement en la gestion des différences de rythme des élèves. La différenciation des processus qui reviendrait à varier les voies d'accès aux compétences en proposant des modalités d'apprentissage multiples en fonction des caractéristiques des élèves n'a pas été abordée dans le cadre de la différenciation. Elle l'a été dans le cadre de la remédiation différée, nous y reviendrons.

Si tous s'entendent sur l'utilité et l'intérêt de la différenciation, ils considèrent dans le même temps que préparer une séquence d'enseignement différencié représente un travail de préparation et d'organisation colossal qui demande beaucoup de temps dont ils ne disposent pas toujours.

La remédiation quant à elle se déroule le plus souvent en dehors de la classe, en individuel de préférence ou en groupe restreint. Elle vise à apporter une aide à l'élève en difficulté face à un apprentissage particulier. L'élève ou les quelques élèves sont pris en charge en dehors de la classe pour une période limitée dans le temps, l'idée étant qu'ils puissent le plus rapidement possible rejoindre le groupe classe. Une remédiation efficace implique que l'enseignant titulaire établisse un diagnostic le plus précis possible des difficultés des élèves et les communique dans les plus brefs délais à la personne en charge de la remédiation; la communication entre enseignants est essentielle. Pour être efficace, la remédiation devrait aussi s'adresser à des élèves volontaires et motivés, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment quand des élèves sont « convoqués » en remédiation suite à un échec au bulletin. La remédiation doit être prévue dès le début de l'année scolaire, sans attendre l'échec cuisant au bulletin car plus on tarde, plus l'élève risque d'avoir accumulé les difficultés.

Le « remédiateur », s'il travaille avec des élèves peu nombreux, peut revenir sur un apprentissage en variant les approches en fonction des caractéristiques de l'élève. Refaire plus de la même chose, de la même façon est rarement efficace. Parfois, le fait d'être personnellement pris en charge, avec quelqu'un qui stimule son attention, dans un endroit plus calme, peut être très précieux pour l'élève. Pour mieux remédier, il faut une phase de déconstruction pour comprendre ce qui se passe dans la tête de l'élève. Ceci n'est possible qu'avec de très petits groupes d'élèves.

Les propos des participants ont mis en évidence d'importantes différences de contexte. La première de ces différences est liée au niveau d'enseignement primaire ou secondaire. Les possibilités organisationnelles y seraient très différentes d'une part parce qu'en primaire le titulaire a l'élève dans la plupart des matières et la plupart du temps. Il est donc bien placé pour identifier certaines lacunes. D'autre part, le temps passé en classe avec les élèves par un instituteur primaire, qui n'est pas nécessairement « saucissonné » en périodes de cinquante minutes, se prête peut-être mieux à la mise en place de dispositifs propices à une aide personnalisée aux élèves, notamment des travaux de groupe. Alors qu'au niveau primaire la remédiation concerne le plus souvent quelques élèves dont la personne chargée de la remédiation s'occupe en particulier pendant le temps de classe, au niveau secondaire, les périodes de remédiation concernent de plus grands groupes d'élèves à des moments bien précis, le plus souvent en fin de journée (quand les autres élèves sont libérés), sur le temps de midi ou pendant que les autres élèves ont des activités culturelles, artistiques ou sportives.

La deuxième différence de contexte tient davantage au public accueilli dans l'école. Telle qu'elle est pratiquée actuellement, la remédiation ne peut être efficace pour des élèves dont les lacunes sont trop importantes. Or, dans certaines écoles ou certaines classes, la quasi-totalité des élèves est en grave difficulté dans plusieurs matières et aurait donc besoin de remédiation ce qui est impossible à réaliser. Dans certains cas, il faudrait des remédiations systématiques en FLE (français langue étrangère) ou en FLS (français langue de scolarisation).

Dans tous les cas, l'importance d'un **projet** d'établissement cohérent en matière de politique d'aide aux élèves en difficulté **auquel adhèrent tous les enseignants** est mise en avant.

2.2. Bonnes pratiques mises en œuvre

Les pratiques jugées intéressantes par les participants sont toutes liées à la nécessité préalable de « dégager des heures ». Ces moments de remédiation doivent aussi être organisés de façon à ne pas pénaliser les élèves en remédiation. À cet égard, les pratiques diffèrent dans l'enseignement primaire et secondaire.

2.2.1. Un poste de « remédiateur »

Certains dispositifs évoqués résultent de choix du pouvoir organisateur « d'investir » dans la remédiation. C'est ainsi qu'une enseignante primaire chevronnée s'est vue chargée de la remédiation pour les quatre implantations de sa commune. Douze heures de son horaire sont consacrées exclusivement à la remédiation qu'elle organise de manière souple, à la demande. Les titulaires font circuler des fiches décrivant le plus précisément possible les besoins des élèves. Ceux-ci sont pris en charge de préférence individuellement ou en groupe de deux ou trois maximum. La longueur de ces périodes de remédiation peut varier. Avec certains jeunes élèves ou face à certains types de difficultés, deux périodes d'une demi-heure peuvent s'avérer plus efficaces qu'une période d'une heure, même si cela est plus contraignant d'un point de vue organisationnel. Il s'agit d'un dispositif de remédiation différée, mais à court terme ; la prise en charge a lieu le plus tôt possible après l'identification de la difficulté de l'élève, si possible dès le lendemain. La préparation d'une séance de remédiation représente un travail important, il faut disposer de beaucoup de matériel varié. Il faut aussi pouvoir interagir avec l'élève pour comprendre d'où viennent ses difficultés.

Une autre organisation pour le début du primaire, tout aussi souple, est relatée. La remédiatrice est présente dans la classe de sa collègue de 2^e année (assez grosse classe) pour faire de la remédiation immédiate pendant l'enseignement-apprentissage. L'observation des élèves pendant le travail en cours permet d'apporter une aide personnalisée en temps réel. Parfois, une simple reformulation ou un exemple supplémentaire permet de débloquent une situation et de remettre l'élève en piste. Si ce coup de pouce s'avère insuffisant pour un élève ou face à certains apprentissages particuliers, alors cet élève est pris en charge individuellement en dehors de la classe, mais immédiatement, au moment de l'apprentissage.

2.2.2. Des heures « libérées »

Dans une autre école primaire, les enseignants de 5^e et 6^e années mettent en commun leurs heures de « dispo » pendant les cours de langue moderne. À raison de deux périodes par semaine pour quatre instituteurs, cela libère huit périodes par semaine qui sont utilisées pour les élèves en difficulté. La remédiation est aussi individualisée et personnalisée que possible. Les enseignants travaillent spécifiquement sur les points de matière qui posent problème tout en étant attentifs à développer chez les élèves la métacognition de façon à ce qu'ils comprennent leurs difficultés. Contextualiser davantage l'apprentissage en cours aide également l'élève à mieux comprendre ce qu'il est en train d'apprendre.

D'autres participants évoquent l'intérêt de cette réflexion personnelle de l'élève sur ses difficultés. Pour les élèves du primaire, cette réflexion est guidée par l'adulte. Certains participants dans le secondaire évoquent l'idée suivante : l'élève qui s'inscrit en remédiation est invité à lister les questions qu'il se pose par rapport à un point matière qui lui pose problème. La personne qui se charge de la remédiation peut alors partir de ces fiches pour préparer la séance de remédiation. Ceci permet d'éviter les « je n'ai rien compris » qui sont trop vastes pour pouvoir déboucher sur une remédiation efficace en un temps limité.

Une autre façon de libérer des heures est le système des « P45 » ou « P90 ». Les périodes de cours sont réduites de 50 à 45 minutes. Ceci concerne plutôt l'enseignement secondaire. Dans des classes « difficiles », le temps réel d'enseignement est largement inférieur aux 50 minutes prévues. Avec le système des « P45 », plusieurs périodes peuvent être dégagées sur une semaine et cela laisse plus de temps à l'enseignant pour revenir sur des points de matières qui posent problème, de préférence avec des approches variées.

2.2.3. Remédiation et aménagements des horaires

La plupart des participants qui travaillent dans le secondaire ont pointé le problème posé par les périodes de remédiation presque systématiquement organisées en fin de journée ou sur les temps de midi, à un moment où les autres élèves sont libérés, ou pendant des activités culturelles ou sportives. Ceci est considéré comme un facteur peu propice à la motivation des élèves concernés pourtant indispensable.

Toutefois, certains autres dispositifs organisationnels ont été évoqués.

Dans un établissement, tous les titulaires de 1^{re} et 2^e années secondaires donnent une heure de remédiation par semaine en première heure de la journée. Les élèves s'inscrivent sur base volontaire, leur motivation est une condition *sine qua non*.

Un dispositif RCD dans l'enseignement secondaire a également été décrit. Les cours sont suspendus pendant une semaine complète et les élèves s'inscrivent dans la discipline où ils ressentent le plus de besoins. Les groupes de remédiation comptent dix élèves maximum. Les élèves en remédiation ne travaillent pas nécessairement avec leur enseignant attitré. Ceci est considéré comme un élément positif du dispositif. D'une part, revenir sur une matière avec une approche peut-être un peu différente peut s'avérer bénéfique pour l'élève en difficulté. D'autre part, l'élève aura tendance à choisir un enseignant avec lequel il se sent en confiance (et parfois, il courra pour être parmi les dix premiers inscrits) ce qui constitue une condition

très favorable pour un travail de remédiation efficace. Le participant précise toutefois que les ateliers de remédiation fonctionnent nettement mieux que ceux de dépassement. En outre, les ateliers de découverte sont tributaires des thématiques que les enseignants peuvent proposer, parce que c'est leur hobby ou leur centre d'intérêt. Les participants insistent à nouveau sur l'importance de la culture d'établissement, de l'adhésion de l'ensemble des équipes pédagogiques à un projet fort en matière d'aide aux élèves en difficulté. Ils insistent aussi sur la motivation des enseignants, dans cet exemple, le projet a dû s'arrêter car des enseignants n'appréciaient pas de voir leurs horaires modifiés.

2.2.4. Et le tutorat ?

Les quelques participants qui ont évoqué des pratiques de tutorat en parlent avec beaucoup d'enthousiasme et considèrent qu'il s'agit là d'un dispositif extrêmement efficace. Le tutorat peut prendre des formes diverses. Il peut être mis en place de façon informelle, quand un élève qui maîtrise bien un point de matière accompagne son voisin qui le maîtrise moins bien pendant l'enseignement-apprentissage. Le tutorat entre pairs peut également être organisé à des moments spécifiquement dédiés à cela (récréation, partie du temps de midi, heures de fourche...). Le cas de deux élèves primo-arrivants, qui après avoir suivi les cours de FLE ont été pris en charge par certains de leurs condisciples de manière telle qu'ils ont réussi la 3^e secondaire a été évoqué.

Un participant a également décrit un dispositif de tutorat mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre une école secondaire et une haute école. Les tuteurs futurs enseignants de français, de mathématiques ou de langue, bénéficient de quelques séances de formation au tutorat relatives par exemple à la restauration de la confiance en soi des élèves en difficulté, et donc à l'intérêt qu'il peut y avoir de travailler un point de matière particulier pour réussir un contrôle et replacer ainsi l'élève en situation de réussite, aux méthodes de travail, etc. La liste des élèves susceptibles de bénéficier du soutien et la description de leurs difficultés sont communiquées par les enseignants du secondaire. Les élèves s'inscrivent sur base volontaire et obtiennent ce soutien individuellement ou en groupes très restreints. De leur côté, les étudiants tuteurs peuvent valoriser leur engagement dans le dispositif en étant dispensés de certains travaux pratiques, de certaines heures de stage ou de remise de certains rapports. Ce dispositif décrit comme très positif exige néanmoins une coordination et un engagement importants.

2.2.5. Une meilleure exploitation des outils numériques

Plusieurs initiatives d'utilisation des outils numériques ont été évoquées. Il s'agit le plus souvent de mettre à disposition des élèves des ressources sur une plateforme pour permettre à l'élève de travailler certains points de la matière de manière autonome. Des exercices sont proposés ainsi que les solutions accompagnées d'explications. L'élève qui échoue à certaines tâches s'en voit proposer d'autres. Le travail se déroulant sur ordinateur est perçu comme plus motivant ou en tout cas comme différent des tâches scolaires habituelles.

Parmi d'autres outils, la plateforme « Edmodo » est citée. Son utilisation est simple, elle ressemble beaucoup à Facebook, mais il s'agit d'un outil entièrement dédié à un usage

scolaire. Les élèves, les enseignants et même les parents peuvent entrer en contact aisément. L'enseignant peut réagir au travail de l'élève ou à ses questions.

Certains évoquent aussi le système de la « classe inversée » : à la maison, les élèves découvrent et s'approprient certains points de matière et les explications s'y rapportant par l'intermédiaire de vidéos et de contenus interactifs. Le travail en classe consiste alors en des activités d'application, d'exploitation et de transfert au départ de la matière concernée. On y fait la part belle aux travaux de groupe pendant lesquels l'enseignant peut apporter une aide personnalisée à certains élèves ou groupes d'élèves.

Plusieurs participants regrettent que de nombreux outils numériques et autres logiciels extrêmement intéressants, mais étant conçus à l'étranger, ils doivent être adaptés au contexte et aux programmes de la FW-B.

2.2.6. Le soutien aux devoirs et aux leçons comme remédiation préventive

Plusieurs établissements d'enseignement secondaire organisent de deux à quatre fois par semaine une « école de devoirs » (gratuite ou non). Le travail y est guidé par un enseignant (et non un éducateur ou un surveillant) et il est réellement mené dans une optique d'aide aux élèves en difficulté. L'idée étant que le travail à domicile de l'élève qui ne peut obtenir de l'aide face à une matière qui lui pose problème sera inefficace.

2.2.7. Le dossier de suivi de l'élève

À plusieurs reprises, l'importance de l'identification des difficultés de l'élève, d'informations concernant ses lacunes et ses progressions, de la communication entre enseignants d'un dossier qui suivrait l'élève sur le long terme sans le stigmatiser a été pointée. Le PIA pourrait remplir ce rôle et mériterait d'être davantage exploité au bénéfice de l'élève. Plusieurs participants pointent toutefois la charge importante de travail et de coordination que cela représente.

2.3. Freins relevés

De l'aveu des enseignants participants, un frein important, « ce sont les profs eux-mêmes ». Dans le secondaire en tout cas, les horaires sont très figés, trop rigides pour permettre l'organisation de remédiations efficaces. Des enseignants refusent toute modification dans leur horaire. L'aide aux élèves en difficulté ne semble pas faire partie des priorités de tous. Certains vont même jusqu'à considérer qu'en mettant en place ces aides, on crée une génération « d'élèves assistés ».

Le travail de remédiation est parfois déconsidéré par certains qui le considèrent comme « une planque », une activité qui nécessite peu de travail de préparation et de correction. L'ensemble des participants contredisent ce point de vue et précisent qu'au contraire, une séance de remédiation efficace exige un travail très important : il faut pouvoir varier ses approches, ses outils, aider spécifiquement et personnellement tous les élèves présents. Il faut

aussi que la remédiation porte ses fruits le plus rapidement possible de façon à remotiver l'élève face à ses apprentissages.

Dans l'enseignement primaire, les enseignants titulaires des classes ne voient pas toujours d'un bon œil le fait que la personne en charge de la remédiation ne s'occupe que de quelques élèves à la fois. Ils préféreraient que davantage d'élèves soient pris en charge pour travailler eux-mêmes avec des groupes d'élèves plus restreints.

La plupart des participants se rejoignent pour considérer que pour une remédiation efficace, l'élève doit être volontaire et motivé. Pourtant, l'inscription à une remédiation sur base volontaire pose problème en ceci que bien souvent, ce sont précisément les élèves qui en auraient le plus besoin qui ont tendance à ne pas s'inscrire à la remédiation. L'inscription « forcée » suite à l'échec à une évaluation n'a que très peu de chance d'être efficace.

Le trop grand nombre d'élèves présents aux séances de remédiation est une difficulté pointée par tous les participants. Dans bien des cas, les élèves n'ont le droit de participer aux remédiations que s'ils sont en échec grave dans une matière. Or, l'élève qui est en échec grave dans une matière a accumulé les difficultés et la remédiation devient alors extrêmement difficile. Par ailleurs, dans certaines écoles ou certaines classes, ces élèves en échec sont tellement nombreux qu'il peut être matériellement impossible de leur proposer à tous des remédiations.

Une certaine résistance au changement et une grande difficulté de se remettre en question dans le chef de certains enseignants (ou chefs d'établissement) empêchent parfois la mise en œuvre et le maintien de dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

2.4. Conditions de bon fonctionnement des pratiques identifiées

La **remédiation immédiate** rendue possible par la **présence d'un deuxième enseignant en classe** (ou spécialiste en remédiation) qui travaille en binôme avec le titulaire est plébiscitée par l'ensemble des participants. Ceci semble être la solution idéale, même si certains relèvent que parfois l'enseignant peut se sentir mal à l'aise dans cette situation et avoir par exemple l'impression d'être observé. Il faut donc une évolution des mentalités et de la conception du métier d'enseignant qui, trop souvent encore, travaille de façon isolée. Ceci concerne plus encore l'enseignement secondaire bien plus cloisonné que le primaire.

Le **travail des enseignants en concertation** et la **mise en commun des ressources** doivent être intensifiés et généralisés. Ceci bénéficierait à tout le monde, y compris les élèves. Le chef d'établissement a un rôle important à jouer dans ce processus, il doit pouvoir dynamiser l'équipe pédagogique, insuffler une culture d'établissement, susciter et valoriser la mise en place de **projets ambitieux auxquels adhèrent tous les enseignants**.

Au-delà de l'horaire légal de l'enseignant, certains plaident pour un **temps presté à l'école plus important** (des journées complètes), dans des conditions de travail favorables. Ceci faciliterait le renforcement du travail en concertation évoqué plus haut. Il s'agirait aussi d'être davantage disponible pour les élèves qui souhaitent s'entretenir avec l'enseignant de difficultés qu'ils rencontreraient.

Au-delà des conditions matérielles ou organisationnelles défavorables, trop souvent, les enseignants se disent **démunis pour remédier aux difficultés** des élèves. Les participants relèvent unanimement l'importance d'intégrer ou de **renforcer la remédiation dans la formation initiale** des enseignants.

Certains évoquent même l'intérêt qu'il y aurait à développer une formation exigeante (de niveau master) d'expert en remédiation.

Quoiqu'il en soit, une partie de la solution pourrait résider dans le **renforcement des partenariats avec les hautes écoles**. Les étudiants futurs enseignants pourraient prendre en charge la remédiation immédiate pendant l'enseignement-apprentissage dans la classe de l'enseignant titulaire.

Certains participants estiment qu'il faudrait valoriser les enseignants qui s'investissent davantage dans les dispositifs de remédiation. Si certains prestent des heures de remédiation en plus de leur horaire légal, ils devraient pouvoir en retirer un bénéfice.

Les participants plaident pour une **meilleure exploitation des nouvelles technologies**. Ils souhaiteraient que des outils de remédiation individuelle soient mis à leur disposition par la FW-B. Par ailleurs, les enseignants doivent mettre systématiquement à disposition des élèves sur une plateforme ou autre Dropbox les exercices réalisés ou des exercices de préparation à une évaluation, avec les corrigés et quelques explications supplémentaires éventuelles.

Enfin, une plus grande stabilité des équipes garantirait une meilleure pérennité des projets mis en place dans un établissement.

3. Synthèse

Les participants considèrent que la différenciation se réalise en classe pendant l'enseignement-apprentissage en permettant par exemple aux élèves d'avancer à des rythmes différents ou d'être occupés à des tâches différentes. La remédiation quant à elle a lieu en dehors de la classe. Idéalement, elle concerne des groupes d'élèves très restreints et elles ciblent spécifiquement les difficultés identifiées. Elle est le plus souvent différée, mais elle doit intervenir le plus rapidement possible après l'identification de la difficulté.

Les pratiques jugées intéressantes par les participants sont toutes liées à la nécessité préalable de « dégager des heures ».

Parmi les dispositifs évoqués, on trouve notamment un poste de remédiateur pour l'école (en primaire), un remédiateur en classe pendant l'enseignement-apprentissage (en primaire), un partenariat avec une haute école pour de la remédiation individuelle ou en groupes restreints, une semaine complète de suspension des cours pour la mise en place d'un RDC, l'exploitation d'outils numériques, le soutien aux devoirs et aux leçons comme remédiation préventive...

Par rapport à leur représentation d'une remédiation efficace, les participants ont évoqué plusieurs freins qui concernent bien plus l'enseignement secondaire que le primaire : l'investissement insuffisant, voire la résistance de certains enseignants, le manque de souplesse dans les horaires qui aboutit souvent à placer la remédiation en fin de journée ou sur

le temps de midi ce qui est peu propice à la motivation, les élèves trop nombreux en remédiation.

Plusieurs conditions d'optimisation de l'efficacité de la remédiation ont été évoquées. Tous plébiscitent la remédiation immédiate rendue possible par la présence d'un deuxième enseignant dans la classe. Le travail en concertation entre enseignants et le partage des ressources doivent être renforcés. Le chef d'établissement peut y contribuer en suscitant ou en soutenant des projets ambitieux auxquels adhèrent tous les enseignants. Il faut développer la dimension « remédiation » dans la formation initiale, voire prévoir une formation spécifique d'expert en remédiation. Plusieurs participants considèrent que si les enseignants prestaient des journées complètes à l'école, il y aurait bien plus de souplesse et de possibilités pour la remédiation.